



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2025-536

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2025-10-06-00041 - Arrêté DOS-GRHH-2025-84 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de MONTDIDIER-ROYE (Somme) (3 pages) Page 3

R32-2025-10-06-00042 - Arrêté DOS-GRHH-2025-93 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais) (4 pages) Page 6

## **Cour administrative d'Appel de Douai /**

R32-2025-10-16-00003 - Arrêté de la Cour Administrative d'Appel de Douai portant sur la désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des médecin des Hauts de France (2 pages) Page 10

**ARRETE DOS-GRHH-2025-84**

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MONTDIDIER-ROYE (SOMME)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2020-122 du 09 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye (Somme) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 07 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 09 octobre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

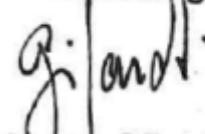
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 06 octobre 2025

**Le Directeur général**



**HUGO GILARDI**

## **ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-84)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

##### **1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Madame Catherine QUIGNON, Maire de Montdidier, commune siège de l'établissement;
- Madame Delphine DELANNOY, représentante de la commune de Roye ;
- Madame Brigitte DEMARCY et Madame Josiane HEROUART, représentantes de la communauté de communes du Grand Roye ;
- Monsieur Wilfried LARCHER, en qualité de représentant du Président du conseil départemental de la Somme ;

##### **2° en qualité de représentants du personnel**

- Madame le docteur Monique CORRION et Monsieur le docteur Manar KSRA, représentants de la Commission médicale d'établissement ;
- Madame Catherine VEZINHET, représentante de la commission- de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Nathalie GRIGNON et Monsieur Fabrice PÉRONNET, représentants désignés par les organisations syndicales ;

##### **3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Gérard DESSEAUX, personnalité qualifiée désignée par le préfet de la Somme ;
- Monsieur Erick PASQUIER (union fédérale des consommateurs (UFC) – que choisir des Hauts de France, et Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (union départementale des associations familiales de la Somme), représentants des usagers désignés par le préfet de la Somme.

**ARRETE DOS-GRHH-2025-93**

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-136 du 08 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 07 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

A compter du 08 octobre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

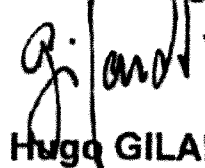
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 06 octobre 2025

**Le Directeur général**



**Hugo GILARDI**

## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-93)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric CUVILLIER, maire de Boulogne-sur-Mer, et Madame Hélène WASSELIN, représentante de la commune de Boulogne-sur-Mer ;
- Monsieur Raphaël JULES et Monsieur Jean-Claude ETIENNE, représentants de la communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Stéphane CHOCHOIS et Monsieur le Docteur Grégory DUNCAN, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sandy PALLU, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Laure DECROO et Monsieur Samuel LANGUE, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Gérard FRANÇOIS, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Serge VANHOUTTE (union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais) et Monsieur Georges LECOCQ (association PRIARTEM-Ondes-Santé-Environnement), représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.





La Conseillère d'État,  
Présidente

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le conseil régional des Hauts-de-France de l'ordre des médecins ; la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté du 9 avril 2025 est modifié. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des médecins des Hauts-de-France :

#### **Représentants du Conseil régional des Hauts-de-France de l'ordre des médecins :**

Assesseurs titulaires :

- Dr Guillaume DEWEVRE ;
- Pr Patrick LEROUGE.

Assesseurs suppléants :

- 
- Dr Philippe BATAILLE ;
- Dr Emmanuelle LECUYER ;
- Dr Sophie WOCH ;
- Dr Marie-Laure CLINET ;
- Dr Dominique RINGARD ;
- Dr Dominique MONTPELLIER ;
- Dr Caroline FLORENT BRUANDET ;
- Dr Isabelle NOTTEAU ;
- Dr Franck ROUSSEL ;
- Dr Jean-Willem VANDERMERSCH.

#### **Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :**

Assesseur titulaire :

- Dr André ADDA, médecin conseil – Direction régionale du service médical d'Ile de France.

**Assesseurs suppléants :**

- Dr Hélène BRUN, médecin conseil – Direction régionale du service médical d’Ile de France ;
- Dr Philippe BOTHNER, médecin conseil – Direction régionale du service médical du Grand Est ;
- Dr Betty LIEGEOIS, médecin conseil – Direction régionale du service médical du Grand-Est ;
- Dr Nathalie SERRIERE, médecin conseil – Direction régionale du service médical du Grand-Est ;
- Dr Cécile LEBRUN, médecin conseil – Direction régionale du service médical d’Ile de France.

**Représentants du régime de protection sociale agricole :****Assesseur titulaire :**

- Dr Guillaume ACHER – médecin conseil – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes.

**Assesseurs suppléants :**

- Dr Nicolas DURIEZ, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Portes de Bretagne ;
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef - Mutuelle sociale agricole Côtes Normandes.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au conseil régional des Hauts-de-France de l’ordre des médecins, à la Caisse nationale d’assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 16 octobre 2025



Geneviève VERLEY-CHEYNEL